

cas pratique actes administratifs

Par **cox64**, le 27/11/2010 à 16:06

Bonjour,

je suis confronté à une question dans un cas pratique sur les actes administratifs unilatéraux qui m'a paru a facile a première vue mais qui me pose en réalité certaines difficultés. Voila, le fils du maire de L..., titulaire du baccalauréat, s'est vu refuser une inscription dans la classe préparatoire au concours d'entrée à Polytechnique du lycée public Stendhal. La question est de savoir si cette décision se doit ou non d'être motivé. Les réponses que j'ai pu trouver sont assez flous et contradictoires c'est pour cela que je sollicite votre aide.

Merci d'avance

Par **SedLex**, le 27/11/2010 à 16:34

Bonsoir,

Je te renvoie à deux lois, qui pourront peut-être t'aider à trouver une réponse.

[quote:3im2ricd] Loi n°79-587 du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public.

[url:3im2ricd]<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=02120A590E8BD25FDE8C7A37BB>

[quote:3im2ricd]Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

[url:3im2ricd]<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=02120A590E8BD25FDE8C7A37BB>